



La Commune
en Direct

Verrières
N°94

Joyeuses fêtes de Noël



Bonne et heureuse année 2017

Vendredi 16 décembre

Rendez-vous pour tous

A partir de 17h, sur le parvis de la bibliothèque,

dégustation de vin et chocolat chauds offerts par la municipalité,

Le Père Noël sera présent avec des friandises.

Et à 20h30, à la salle polyvalente,

Un spectacle de Noël offert par la municipalité
qui vous enchantera !

Et bien sûr à la fin du spectacle, la traditionnelle venue
du Père Noël avec ses cadeaux.

En raison de l'état d'urgence, un contrôle visuel sera effectué à l'entrée de la salle polyvalente.



L'ACTU COMMUNALE

Du nouveau chez nos artisans commerçants



Depuis septembre changement
de Boulanger Pâtissier Chocolatier.

Au Carré Gourmand

vous accueille tous les jours de 6 h à 20 h
sauf le dimanche de 6h à 13 h.

Fermeture le mercredi.

☎ 03.25.41.86.42



Depuis le 16 octobre,
la rôtisserie ANTHONY

Vous attend le dimanche matin jusqu'à 13 h
Place de la Libération.

Vous pouvez passer commande avant 11 h
au 06.99.35.50.30

Poulet, cuisse de poulet, jarret, pavé de dinde, travers de porc, noix de jambon,
Roti de porc, épaule d'agneau, caille, andouillette de Troyes, pilon de poulet,
lapin, saucisse cuite, pommes de terre.



CARROSSERIE PEINTURE ACP

Toutes marques

Devis gratuit

Aurélien FOQUET

9 Zone Artisanale de la Croix du chemineau

06.11.10.90.00

Aurelien.foquet@gmail.com

Une nouvelle association dans notre commune

Le club champenois de terrariophilie



La terrariophilie désigne la passion pour des espèces végétales et animales un peu insolites, et consiste à garder en vie ces différentes espèces dans un milieu plus petit mais similaire à leur milieu naturel, appelé terrarium ou vivarium.

Cette association regroupe les personnes passionnées par les NAC (nouveaux animaux de compagnie).

Vous pouvez les contacter sur cctaube@gmail.com



VERRIERES
EXPOSITION VENTE

*Féerie
des Créateurs*

**26 & 27
Novembre
2016**

Salle des Fêtes
Samedi de 14h à 21h
Dimanche de 10h à 18h

Renseignements au 03 25 40 84 26
<http://lescreateursduvaldeseine.blogspot.fr>

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



Samedi 3 décembre 2016 de 14h à 18h
place de la libération à Verrières.

Venez nombreux participer aux activités proposées telles que structures gonflables, randonnée pédestre et cyclo, vente de crêpes vin chaud et peluches et d'autres surprises vous attendent.

Événement organisé par les sapeurs-pompiers et des associations de Verrières.

Repas de la Sainte Barbe



Les sapeurs-pompiers de Verrières vous proposent à l'occasion de leur Sainte Barbe, une soirée choucroute avec ambiance musicale. Le samedi 10 décembre 2016 dès 20h00 à la salle des fêtes de Verrières. Tarifs 20€/Adultes et 10€/Enfants.

Informations et réservations au 06.64.00.31.46

A voir absolument du 10 au 18 décembre 2016

L'exposition "La beauté du Temps" **de Natalia Limanenko**

L'artiste russe, habitant désormais Verrières, qui a exposé en Russie, Espagne, Hollande, Japon et France, vous propose de venir découvrir ses œuvres à la bibliothèque de Verrières.

Pour en savoir plus sur son travail rendez-vous sur son site: <http://natalia-limanenko-art.com/painting>

Horaires d'ouvertures :

Samedi 10 et dimanche 11 décembre de 14 à 18h.

Vendredi 16 décembre de 17h à 20h.

Samedi 17 et dimanche 18 décembre de 14 à 18h,



INFORMATIONS PRATIQUES

Pour voter en 2017, Inscrivez-vous avant le 31 décembre !

Deux scrutins auront lieu en 2017 :

L'élection présidentielle (dimanches 23 avril et 7 mai)

Les élections législatives (dimanches 11 et 18 juin).



Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ou si vous avez déménagé depuis votre dernière inscription, vous devez le signaler à votre mairie avant le samedi 31 décembre.

En cas de suivi de courrier, sachez que les cartes d'électeur ne sont pas redirigées vers votre nouvelle adresse.

Inscription en ligne

Vous pouvez réaliser votre inscription sur les listes électorales en ligne.

Rendez-vous sur "mon.service-public.fr" puis, après s'être identifié, remplir votre demande en ligne.

<https://mon.service-public.fr>

Inscription des jeunes de 18 ans

Vous avez eu ou aurez 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours et le 28 février de l'année suivante.

Vous entrez dans le cadre de l'inscription d'office (vérifier auprès de votre mairie que votre inscription est bien prise en compte).

Pour les jeunes qui auront 18 ans au-delà de la clôture définitive des listes électorales le 28 février 2017 mais qui seront majeurs lors de ces élections, ils pourront bénéficier de la procédure spéciale d'inscription d'office sur les listes électorales.

Pièces justificatives à fournir

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, décret de naturalisation, livret de famille avec preuve de la nationalité française)
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'assurance ou d'eau, titre de propriété ou certificat d'imposition...).

Papiers d'identité.

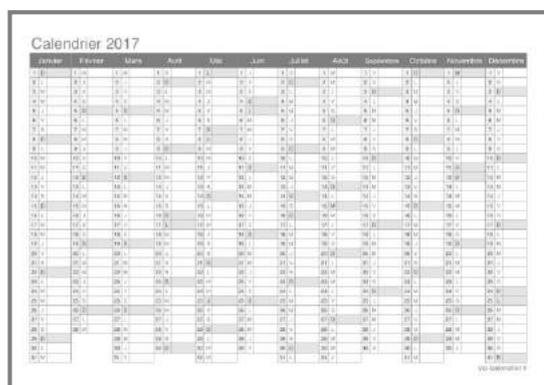


Dans le cadre de la lutte contre les usurpations d'identité, un outil permet maintenant de vérifier la validité des cartes d'identité et des passeports. Ainsi un titre déclaré perdu ou volé figure désormais dans un fichier comme non valide, même si le titulaire le retrouve. Certains usagers utilisent ainsi en toute bonne foi un titre retrouvé mais invalidé et s'exposent à être retenus par les autorités locales en cas de contrôle d'identité. Si le titre est retrouvé veuillez le restituer en préfecture pour destruction.

Attention aux faux démarcheurs !

En cette période de fin d'année, vous êtes sollicités par des agents de différents corps de métiers comme les postiers, les pompiers, les éboueurs ou encore des représentants d'associations pour la vente de calendriers.

Et de petits malins en profitent, attention aux faux démarcheurs.



Voici quelques conseils :

- vous connaissez bien votre facteur : si vous voyez un autre postier sonner à votre porte pour vendre un calendrier, demandez-vous si vous avez affaire à la bonne personne.
- en cas de doute, demandez toujours une carte professionnelle (facteurs et éboueurs) et ne laissez pas entrer un inconnu chez vous. Des personnes indélicates pourraient en profiter pour faire du repérage avant de vous cambrioler.
- un reçu doit vous être fourni en plus du calendrier notamment pour les pompiers.
- lorsque vous vous éloignez de la porte, laissez un loquet ou une chaînette pour éviter que la personne ou son complice ne pénètre chez vous à votre insu. A défaut, laissez la porte fermée le temps de vous absenter pour aller chercher de la monnaie.
- signalez toute présence suspecte à la gendarmerie en composant le 17.
- ne donnez pas aux vendeurs de calendriers la sensation que vous vivez seul.
- vérifiez l'année du calendrier proposé. Une des arnaques classiques est de recycler d'anciens modèles dont l'année n'est pas forcément visible au premier coup d'œil.
- relayez ces quelques conseils auprès des personnes âgées et/ou isolées qui sont les plus vulnérables.
- attention, les faux vendeurs peuvent même envoyer des enfants pour vous attendrir !

INFOS TRI



Trier n'est pas toujours chose facile. En effet, on peut hésiter parfois, face à certains types d'emballages. Pour vous aider dans votre démarche de tri, sachez où jeter les déchets ci-dessous.

En cas de doute, il est toujours préférable de jeter les déchets dans les ordures ménagères,

Sacs et films en plastique

Barquettes en plastique

Journaux et magazines

Pots de crème fraîche

Blisters

Barquettes en polystyrène

Pots de yaourt

Boîtes à oeufs en plastique

Tube de dentifrice

Sacs d'ordures ménagères devant être placés dans le bac dédié.

Grand Troyes
Communauté d'Agglomération
www.grand-troyes.fr

Infos Tri
N° Vert 0 800 100 889

ECO EMBALLAGES

SDEDA
Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Aube et de l'Yonne

Grand Troyes - Crédits photos : © SDEDA - P. Diegrioux / Photothèque Eco-Emballages.

MODIFICATION DE LA COLLECTE

Les bidons de combustibles

Jusqu'à présent, ils étaient acceptés en collecte sélective

Maintenant vous devez les déposer en déchetterie

Vous avez des questions sur la collecte n'hésitez pas à faire le 03.25.45.27.17. Un doute, une question sur le tri : INFOS TRI www.sdeda.fr N° vert 0800 100 889(Service & appel gratuit).

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Nous rappelons que l'intégralité des délibérations est à la disposition du public et consultable en mairie aux heures d'ouverture

Le Conseil :

➔ Décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2017, au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations statutaires.

Le marché est attribué au groupement : AXA France Vie – GRAS SAVOYE. Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec garantie de taux de 2 ans. Délègue au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube la tâche, qui fera l'objet d'une indemnisation égale à 3 % du montant des cotisations versées, de gérer ce marché public.

➔ Décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat et de donner acte à M. le Maire de cette communication ;

Ainsi que le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société, donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

➔ Adopte la modification du règlement de la salle polyvalente afin :

De répondre aux préconisations de la commission de sécurité

De tenir compte des nuisances et débordements constatés lors de location avec des intervenants extérieurs.

➔ Entérine le choix de l'entreprise DEKRA pour le contrôle de conformité des équipements de sport ainsi que des installations électriques et gaz des bâtiments communaux pour un montant de 7 115 € HT soit 8 538 € TTC d'un marché d'une durée totale de 6 ans.

➔ Décide de retenir l'entreprise EXP'BOIS de TROYES pour effectuer, dans le cadre de la réhabilitation de la grange située à proximité de la salle des fêtes, un audit indispensable avant tout autre travail de réhabilitation pour 4 740 € TTC.

➔ Accepte le programme 2016 des travaux d'étanchéité extérieure de la chapelle de Saint Aventin- tranche n°3 pour un montant total de 30 200 € HT. Sollicite une subvention auprès de l'Etat, Ministère de la Culture, de la Région et du Département.

➔ Valide le montant des travaux d'accessibilité de la Mairie pour 20042,24 € HT. Charge M. le Maire de soumettre pour validation ce programme à la Commission de Sécurité et d'accessibilité et de présenter le dossier de demande de subvention auprès de la Région GRAND EST.

➔ Décide de prendre en charge les frais de formation générale du BAFD d'un agent pour un montant de 695 €.

➔ Accepte la mise à disposition de l'ensemble des équipements du terrain de football au RUGBY CLUB CHAMPAGNE SAINT-ANDRE, Valide la convention et le règlement annexés à la présente délibération, Fixe à 5 € le tarif horaire de l'utilisation du stade de football par le club.

Informations diverses :

M PEUCHERET :

Stade de football : une demande émanant de la mairie de BUCHERES pour l'utilisation du terrain de foot nous est parvenue dernièrement. A regret nous ne pouvons répondre favorablement faute de disponibilité aux heures sollicitées.

PLU : la période d'enquête publique s'est terminée le 23 septembre, le commissaire enquêteur a fait parvenir ses préconclusions qui ont été exposées au conseil. Il devrait transmettre le rapport définitif sous un mois à compter de la fin de l'enquête.

Mme RICHE :

Conseil municipal jeunes : ce projet doit prendre forme dès maintenant pour un démarrage au printemps. Douze enfants de 8 à 12 ans en feront partie et seront parrainés par des adultes. Il est prévu une réunion par trimestre le samedi matin. Les membres du conseil sont sollicités à ce titre.

M BONENFANT :

Remplacement d'un chauffe-eau : rappel de la demande des sapeurs-pompiers volontaires concernant le remplacement d'un chauffe-eau : attente de la DBM car la demande des pompiers a été faite après le budget.